



SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2019-2020

RÉCUPÉRATION DU PAPIER

Ouvriers



Récupération du papier

SCP 142.03

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts

WWW.ACCG.BE



Elections
sociales

Ayez de
l'IMPACT
dans votre
entreprise

SOYEZ CANDIDAT(E) **élections sociales** **mai 2020!**

Plus d'infos auprès de votre délégué(e)
dans un bureau FGTB ou sur
le site **www.accg.be/candidat**



Récupération du papier

SCP 142.03

Quelles améliorations ?



Pouvoir d'achat

Au 1^{er} novembre 2019, tous les salaires augmentent de 1,1 %. De plus, en décembre 2019, chacun recevra une prime unique de 220 € sous forme d'écochèques.

Prime syndicale

La prime syndicale passera à 145 € à partir de 2019.

RCC et crédit-temps

Les travailleurs du secteur ont accès à toutes les formes de RCC et de crédit-temps.

Sommaire

7 Salaire et indemnités

11 Temps de travail

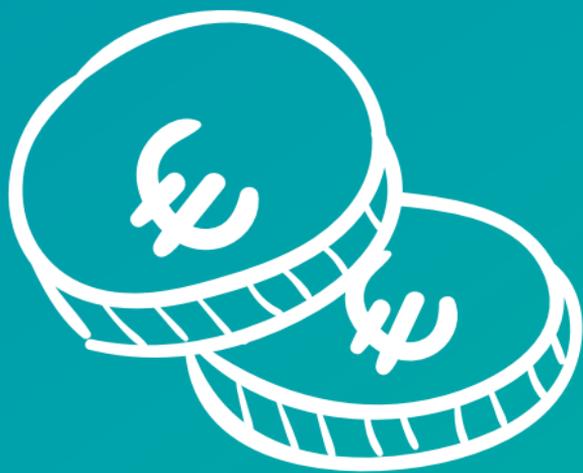
15 Fin de carrière

19 Avantages sociaux

23 Petit chômage

27 Autres

31 Représentation syndicale



Salaire et indemnités

Le 1^{er} novembre 2019, les salaires horaires minimums augmentent de 1,1 % . Les salaires horaires réels augmentent de 1,1 % au 1^{er} novembre 2019, calculés sur la masse salariale brute.

Minima sectoriels à partir du 1^{er} novembre 2019

Classe	Minima
1A	14,93 €
1B	13,87 €
2	13,58 €
3A	12,17 €
3B	12,80 €
4A	11,88 €
4B	12,17 €
5	11,56 €

Les étudiants jobistes ont droit à un salaire horaire qui correspond à 90 % du salaire sectoriel.

Pour les montants actualisés, consultez notre site web : www.accg.be

Classification de fonctions

Votre salaire dépend de la fonction précise que vous exercez ainsi que de votre ancienneté dans la fonction. Etes-vous classé dans la bonne catégorie? Recevez-vous un juste salaire? En cas de doute, contactez votre délégué syndical ou le secrétariat de votre section régionale.

Catégorie	Description
Catégorie 1A	Travaux d'entretien électrique et mécanique exigeant des connaissances spéciales
Catégorie 1B	Travaux ordinaires d'entretien de mécanique
Catégorie 2	Conduite de camions
Catégorie 3	Travaux lourds d'emballage et de déballage
Catégorie 4	Travaux d'aide au magasin, convoyage
Catégorie 5	Manutention et travaux légers, triage

Indexation des salaires

Les salaires horaires minimums et les salaires horaires effectivement payés suivent l'index.

Chaque fois que l'index connaît une hausse de 2 %, les salaires augmentent du même pourcentage.

Primes d'équipes

Lorsque le travail est organisé en équipes successives, les salaires horaires minimums sont augmentés d'une prime pour le travail en équipes de 10 %.

Chèques-repas

Vous avez droit à un chèque-repas d'un montant minimum de 4,15 € par jour.

Prime de fin d'année

Si vous avez une ancienneté d'entreprise de 3 mois au 15 décembre, vous recevez une prime de fin d'année de 8,33 % des salaires bruts payés et assimilés durant la période de référence (du 1^{er} décembre au 30 novembre).

Les ouvriers licenciés au cours de l'année de référence pour un autre motif que le motif grave ou ceux qui quittent volontairement l'entreprise, bénéficient d'une année « au prorata ».

Frais de transport

L'intervention de votre employeur dans vos frais de déplacement s'élève à 100 % (prix carte train).

Si vous faites usage du matériel industriel pour vous déplacer de votre domicile à votre lieu de travail, vous n'avez pas droit à des frais de déplacement.

Pour les déplacements à vélo, vous recevrez une indemnité de 0,23 €/km.



Temps de travail

Temps de travail hebdomadaire

La limite maximum de la durée hebdomadaire du travail est de 38 heures avec possibilité de répartition sur six jours de la semaine.

Les 38 premières heures de travail sont rémunérées à 100 %.

A partir de la 39^e heure de travail, les heures sont considérées comme des heures supplémentaires payées à 150 %.

Durée de travail du personnel occupé à des travaux de transport

En tant que chauffeur, votre durée de travail est calculée en excluant :

1. le temps improductif durant lequel vous attendez auprès d'un fournisseur, d'un client ou sur votre propre dépôt pour : placer, enlever, échanger ou vider un conteneur ; commencer à charger, commencer à décharger ; obtenir les documents de transport ;
2. les heures d'attente dans le cas d'une interdiction de circulation ; les pannes ou dégâts au camion pour autant que vous ne deviez pas rester auprès de votre véhicule.

Ce « temps de disponibilité » est par contre limité à deux heures par jour.

Congé d'ancienneté

Si vous êtes en service dans l'entreprise depuis quelques années, vous avez droit à un ou plusieurs jours de congé d'ancienneté payés :

- un jour après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- deux jours après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise.



Fin de carrière

RCC

Les systèmes de prépension suivants sont possibles :

RCC	Conditions principales
59 ans longue carrière	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et le 30/06/2021• Avoir 40 ans de carrière
59 ans et travail de nuit ou métier lourd	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et le 30/06/2021• Avoir 33 ans de carrière• Avoir 20 ans de travail de nuit
58 ans et raisons médicales	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 58 ans entre le 01/07/2019 et le 31/12/2020• Avoir 35 ans de carrière
59 ans et métier lourd	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et le 30/06/2021• Avoir 35 ans de carrière• Avoir travaillé dans un métier lourd durant 5/7 ans au cours des 10/15 dernières années
62 ans	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 62 ans• Avoir 40 ans de carrière pour les hommes ; 35 ans (en 2019) ou 36 ans (en 2020) pour les femmes

Emplois de fin de carrière

Dans la récupération du papier, il existe la possibilité de prendre un crédit-temps fin de carrière $4/5$ à partir de 55 ans, et $1/2$ à partir de 57 ans, si vous avez une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou en cas de métier lourd.



Avantages sociaux

Prime syndicale

La prime syndicale s'élève à 145 € par an.

Les ouvriers ont droit à la prime syndicale au prorata, par mois d'emploi dans le secteur et d'affiliation à une organisation syndicale.

Allocation complémentaire de chômage temporaire

Vous avez droit à un complément de 7,66 € par jour durant 30 jours en cas de chômage temporaire pour intempéries ou pour raisons économiques.

Cette allocation complémentaire de chômage temporaire est indexée annuellement.

Allocation complémentaire de maladie

Vous avez droit à une allocation complémentaire en cas de maladie ou d'accident, à l'exclusion de l'incapacité de travail pour raisons professionnelles ou d'accidents de travail.

Le montant forfaitaire de cette allocation est fixé comme suit :

- 70,08 € après les 60 premiers jours d'incapacité ininterrompue ;
- 101,91 € après les 120 premiers jours ;
- 121,04 € après les 180 premiers jours ;
- 140,14 € après les 240 premiers jours ;

- avec un maximum de 433,17 € par an.

Cette allocation complémentaire de maladie est indexée annuellement.

Indemnité visite médicale

Si vous participez à une visite médicale à l'occasion d'une sollicitation auprès d'un employeur du secteur, l'employeur doit vous payer une indemnité de 20 €.



Petit chômage

A l'occasion d'événements familiaux et pour l'accomplissement de certaines obligations, vous avez le droit de vous absenter du travail en maintenant votre droit au salaire.

Vous trouverez ci-après la liste des événements les plus importants ; pour les autres événements, prenez contact avec votre délégué ou votre section.

Motif de l'absence	Durée de l'absence
Mariage du travailleur.	Deux jours à choisir par le travailleur dans la semaine où se situe l'événement ou dans la semaine suivante.
Mariage d'un enfant de l'ouvrier ou de son conjoint, d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère, de la seconde femme du père, d'un petit-enfant de l'ouvrier.	Le jour du mariage.
Naissance d'un enfant de l'ouvrier.	Dix jours à choisir par l'ouvrier dans les quatre mois à dater du jour de l'accouchement (trois jours payés par l'employeur, sept par la mutuelle).

<p>Adoption d'un enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Six semaines si moins de trois ans. • Quatre semaines si plus de trois ans (mais max. huit ans). <p>(Trois jours payés par l'employeur, les autres par la mutuelle)</p>
<p>Décès du conjoint, d'un enfant de l'ouvrier (ou de son conjoint), du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère ou de la seconde femme du père de l'ouvrier.</p>	<p>Trois jours à choisir par l'ouvrier dans la période commençant le jour du décès et finissant le jour des funérailles.</p>
<p>Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du grand-père, de la grand-mère, d'un petit-enfant, d'un arrière-grand-père, d'une arrière-grand-mère, d'un arrière-petit-enfant, d'un gendre ou d'une bru habitant chez l'ouvrier.</p>	<p>Deux jours à choisir par l'ouvrier dans la période commençant le jour du décès et finissant le jour des funérailles.</p>
<p>Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du grand-père, de la grand-mère, d'un petit-enfant, d'un arrière-grand-père, d'une arrière-grand-mère, d'un petit-enfant, d'un gendre ou d'une bru n'habitant pas chez l'ouvrier.</p>	<p>Le jour des funérailles.</p>

Dans le cas d'évènements se produisant dans la famille du partenaire, les ouvriers cohabitant légalement avec leur partenaire ont les mêmes droits au petit chômage que les ouvriers mariés.



Autres

Crédit-temps

Les systèmes de crédit-temps suivants sont possibles :

- Crédit-temps fin de carrière 4/5 à partir de 55 ans, 1/2 à partir de 57 ans, si vous avez une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou en cas de métier lourd.
- Crédit-temps avec motif soin jusqu'à 51 mois à mi-temps ou à temps plein.
- Crédit-temps avec motif formation jusqu'à 36 mois à mi-temps ou à temps plein.

Formation

A partir de 2020, les salariés du secteur ont droit en moyenne à 1 journée de formation par an.



Représentation syndicale



La délégation syndicale représente le personnel et constitue l'interlocuteur vis-à-vis de l'employeur pour tout ce qui concerne notamment l'information, les problèmes éventuels, la concertation relative à l'organisation du travail.

Dans la récupération du papier, nous pouvons installer une délégation syndicale à partir de 40 ouvriers. Vous êtes intéressé ? Vous voulez en savoir plus ? N'hésitez pas à contacter votre section régionale de la Centrale Générale - FCTB.



Vacances pour tous
les plus beaux coins de Belgique

7 campings

4 domaines
de vacances



Balades

Vélo Mer Nature

Terrains de sport

Animation enfants

Des lieux uniques

Ardennes Camping

Gastronomie

Aventure

Délasserment



N'oubliez pas votre réduction!
Affiliés Centrale Générale - FGTB:
25% sur le logement.

Découvrez toutes nos destinations:
www.florealholidays.be



**PLUS D'INFOS ?
WWW.ACCG.BE**

E.R. : Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB

Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts



CENTRALE GÉNÉRALE - FGTB



FGTB_CC